Direction départementale des Territoires Service d'Appui aux Territoires Ruraux Unité Agro-Environnement, Forêt, Chasse



## PRÉFET DE L'INDRE

## DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS – ANNEE 2025

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 - groupe 1 / Arrêté ministériel du 03 août 2023 - groupe 2 / Arrêté préfectoral du 4 juin 2024 - groupe 3

Je soussigné(e) : (nom-prénom) :.....

Demeurant à :

Localité / Code	Postal :				
Téléphone :			Télécopie:		
e-mail:					
Agissant en que Propriétaire Fermier Possesseur  ) Je certifie avo occasionner de emandée en cas	□ Délégu □ Délégu □ Délégu vir reçu délégation é es dégâts sur les te	ué du propriétaire ué du fermier (*) ué du possesseur écrite des propri rritoires faisant		estruction (	des animaux susceptib
ncernant la ou eux-dits (ou ca	dastrales) :		nsee de la commune de chass		
	sation de détruire à		suivants : lassés dans le groupe 2	Animaux cl	assés dans le groupe 3
Espèces	Périodes et modalités	Espèces	Périodes et modalités	Espèces	Périodes et modalités
Chien viverrin	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	□ <u>Fouine</u>	Du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2025.	□ <u>Pigeon</u> ramier	De la clôture de la chasse aux pigeons ramiers jusqu'au 31 mars 2025.
· <u>Vison</u> l'Amérique	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	□ <u>Martre</u>	Du 1er au 31 mars 2025 dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.		Du 1er avril au 30 juin 2025.
Raton laveur	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	□ <u>Renard</u>	Du 1er au 31 mars 2025 et au- delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.		
□ <u>Bernache du</u> <u>Canada</u>	Du 1er février 2025 au 31 mars 2025.	□ Corbeau freux <u>−Corneille noire</u>	Du 1er au 31 mars 2025, Du 1er avril jusqu'au 10 juin 2025 lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé, Du 11 juin au 30 juin 2025		
			lorsqu'il y a des dégâts agricoles importants.		
□ intérêt pour la p	nté et de la sécurité pul protection de la faune e portants aux activités ag	t de la flore gricoles, forestières	l et aquacoles. propriété (ne s'applique pas aux es	spèces d'oisea	aux)
- Je m'engage, <sub> </sub> précisée, la liste	nominative (nom-pr	de destruction de rénom, n° de pern	tireurs (indiquer le nombre renard, à établir avant chaque nis de chasse, signature) de c	opération m	nenée et dont la date sera ireurs ayant participé au:
- Je m'engage à tra		bilan des destruction	s (joint à l'autorisation), y compris e ception de ce bilan par la DDT, la der		
Fait à			Signature		